

BULLETIN DES AMIS DU VIEIL ARLES

POUR LA PROTECTION DE SON PATRIMOINE HISTORIQUE ET ESTHÉTIQUE

Siège social : place du Sauvage - 13200 ARLES

N°78

Juin 1992



HENRY DE CHIAVARY (1853-1914)
(Service Photo de l'Hôpital d'Arles)

SOMMAIRE

Éditorial

Par Henri CÉRÉSOLApage 1

Henry de Chiavary (1853-1914)

Par Les Lions d'Arlespage 6

La Statistique de Villeneuve
et l'Antiquité mourièresenne

Par Jean-Paul SAQUETpage 12

La section Généalogie-Paléographie des A.V.A.

Par D. RAINAUD page 19

Petite chronologie

des évènements révolutionnaires arlésiens

Par Rémi VENTUREpage 21

COTISATIONS :

Chèque de 90 Frs et 100 Frs pour les abonnements hors de France, à envoyer aux A.V.A. Boîte Postale 30, 13633 Arles Cedex. Ne pas oublier de mentionner votre numéro d'adhérent au dos du chèque, C.C.P. 4439.15 Marseille.

PERMANENCES :

Le samedi de 14 h à 16 h au siège, 20 place du Sauvage.
1^{er} et 3^e jeudi à 18 heures : cours de paléographie.

CORRESPONDANCE :

Toute la correspondance est à adresser à la B.P. 30, 13633
ARLES Cedex.

Téléphone: 90 96 62 41 avec message enregistré sur répondeur concernant le programme des activités en cours.

ÉDITORIAL

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La salle Jean et Pons Dedieu était pleine ce samedi 18 janvier 1992 à 17 heures pour l'assemblée générale des Amis du Vieil Arles rehaussée par la présence de monsieur le sénateur maire Jean-Pierre CAMOIN qui nous a fait la surprise et l'honneur d'être parmi nous. Après les civilités d'usage, le rapport moral de l'association a été exposé soulevant certains problèmes préoccupants de la conservation du patrimoine urbain ; en particulier l'intérieur des habitations, l'état actuel des Arènes, du Théâtre Antique et des Alyscamps.

Monsieur le sénateur maire a donné des précisions, sur la politique actuelle du développement culturel arlésien qui privilégie l'aboutissement du programme de l'I.R.P.A. et de la rocade pour pouvoir s'occuper par la suite plus spécifiquement des "GROS MORCEAUX" que représentent nos monuments romains avec l'aide des formateurs et des spécialistes qui seront attachés ou issus de l'I.R.P.A. (sans en donner le calendrier) ; les A.V.A. devant apporter leur savoir-faire et leurs remarques constructives encore plus à ce moment-là.

Monsieur Jean-Pierre CAMOIN a affirmé d'autre part être toujours à l'écoute (ainsi que ses services) de notre association, ce dont nous nous félicitons ; nous en prenons acte.

Notre société (forte de 1100 adhérents) après avoir entendu le rapport financier équilibré et agréé l'entrée au conseil d'administration de monsieur Jean SERVONAT, architecte et de Aldo BASTIE, étudiant, a débattu de nombreux sujets avec les participants en rapport avec le patrimoine, les conférences, les visites guidées, la généalogie et nos quatre bulletins annuels. Les questions ont été nombreuses et semblent avoir répondu à l'attente des membres présents. La soirée s'est achevée à 19 h 30 sur le quitus donné à l'équipe dirigeante dont le carnet de

travail s'étoffe de jour en jour et qui compte bien rester en éveil pour tout ce qui intéresse la conservation et l'entretien des édifices du Pays d'Arles.

NOS VANDALES

Un article intitulé "NOS VANDALES" a été distribué à cette occasion ; la presse s'en est fait l'écho peu de temps après. Une prise de conscience semble s'être dégagée de la part des différents intervenants sur le bâti ancien en secteur sauvegardé consistant à vouloir mettre de la bonne volonté à conserver si possible, à rénover même, ce qui constitue la partie privative de la propriété à propos de laquelle n'existe aucune législation de contrainte.

Nous avons donc été contactés par certains architectes (travaux rue Truchet, Hôtel de Divonne) et avons pu avoir connaissance dans ces deux cas du souci de bien cadrer ce problème aussi par les services de l'Urbanisme et par ses responsables à l'occasion de la dernière commission réunie en mars 1992.

Lors d'une entrevue avec le secrétaire général adjoint chargé des dossiers, nous avons pris acte bien volontiers de voir se dessiner un certain cahier des charges où nos préoccupations sont prises en compte; préoccupations qui sont loin d'être celles d'intégristes obtus du VIEIL ARLES que l'on continue arbitrairement de nous prêter !

Vigilance, connaissance de l'histoire locale, respect et amour des biens et des objets doivent aller de pair avec une certaine modernité qui prend en considération la qualité de la vie et la mode actuelle ; cela doit être progressif, bien s'intégrer et ne pas choquer.

À partir de là, les A.V.A. ne peuvent que s'entendre après s'être bien fait comprendre avec ces mêmes intervenants.

LES ARÈNES

Évoquées au cours de l'assemblée générale, elles sont notre raison majeure d'inquiétudes (au même titre que notre Théâtre Antique "Label Plastique"). Notre ami J.C. DUFAU nous a rappelé qu'il ne fallait pas perdre de vue que c'est un endroit de réjouissance et de spectacles devenu incontournable pour ne pas

laisser tomber ce monument en ruines. Voire ! Quelques chiffres sont à méditer, je les livre à votre réflexion :

- Arles : 52 000 habitants environ.
- 800 millions de centimes de recettes pour la visite des monuments.
- 400 millions de déficit au bout de l'année pour les mêmes !
- la rénovation des Arènes est estimée actuellement à 500 millions de centimes par travée, il y en a 60 ! (Sans commentaires.)
- la piste : le devis pour la relever à l'antique : 1 milliard de centimes.
- changement des poteaux d'éclairage usagés : 60 millions de centimes (devis).
- côté sud : devis de 6 millions de centimes pour les figuiers.
- 7 mètres cubes de débris de l'édifice seraient, paraît-il, déblayés chaque année ! Que restera-t-il dans trente ans ?

Il n'y a donc pas de solution locale actuelle au vu de ce constat sauf améliorer le fonctionnement pour un meilleur confort, une meilleure sécurité avec des petits moyens compatibles avec les finances locales. Ainsi un restaurant pour le personnel a été installé dans une des alvéoles; l'esthétique discutable nous a conduit à une prise de contact et à un entretien avec les responsables qui nous ont fait part de leur souhait de voir aboutir quelques transformations pour lesquelles ils veulent nous tenir au courant (compte-rendu dans Entre-Nous).

NOMS DE RUES

La commission s'est réunie le jeudi 2 avril 1992 et nous avons eu le plaisir de proposer et de voir retenues les dénominations suivantes qui appelleraient pour chacune de plus amples développements historiques. Les voici :

Agglomération d'Arles :

N° 1 : Rue André Chamson - Écrivain - Académicien (1903-1983). Parrain des A.V.A.

N°2 : Rue Achille Gautier-Descottes (1814-1882)
Notaire - Historien de la ville d'Arles en particulier sur le dessèchement

des marais et de la Camargue - Célèbre famille d'Arles (avocat-notaire-pharmacien) dont la riche bibliothèque personnelle a augmenté le fond de notre bibliothèque municipale en 1980 environ.

N° 3 : Rue Barras de la Penne (Jean Antoine) (1650-1730) - Marin arlésien illustre - chef d'escadre des galères de la Méditerranée commandant le port de Marseille - Écrivain spécialiste incontesté sur les galères et les portulans.

N° 4 a) le parvis des "Arénoises" nom créé et rendu célèbre par le livre d'Honoré BIZALION (1852) contant certaines aventures intéressant les habitants (et habitantes surtout) de cette cité construite des Arènes avant son dégagement par la municipalité du baron de Chartrouse (1840). Cette dénomination perpétuera le nom et le souvenir de ces Arènes habitées ou "cité arénoise".

b) Promenade des Tours sarrasines rappelant par là, la construction de ces tours carrées des IX^e ou X^e siècle aux quatre points cardinaux du monument, ayant servi de moyens de défense à cette cité arénoise ; elles sont un des témoins de la vie de ce quartier des arènes et font partie du panorama de la ville d'Arles.

Il nous a paru judicieux aussi de proposer de placer une plaque (à la hauteur de l'Hôtel de Luppé), au niveau de cette promenade, sur, le mur, près des rochers où l'on voit encore le trajet de l'aqueduc romain longeant l'amphithéâtre; il venait à ce niveau se jeter dans le "castellum divisorium" tout proche. Le texte devrait comporter :

TRANCHÉE DE L'AQUEDUC GALLO-ROMAIN
AMENANT L'EAU DES ALPILLES À ARLES

ou même note que celle écrite au niveau du boulevard Émile Combes sous le cimetière.

N° 5 : Rue Louis Mège (1816-1895) - Érudit arlésien, chef de bureau à la mairie d'Arles, émule de P. Véran et son disciple. Une grande partie de l'histoire d'Arles, surtout du XIX^e siècle, a été minutieusement écrite et connue grâce à son talent. Sa bibliothèque et son travail furent légués de son vivant de 1865 à 1876 au fonds ancien ; il est toujours abondamment recherché et sert de référence aux auteurs modernes.

N° 6 : Rue François Mesnier

Le premier imprimeur officiel de la ville d'Arles "maître imprimeur de Marseille" s'installe officiellement en Arles le

21 juillet 1647. La dynastie des Mesnier durera jusqu'en 1850 environ et produisit la plupart des ouvrages édités sur Arles depuis le XVII^e siècle.

Hameau de Moulès

N° 1 : Avenue des Grands Platanes

N° 2 : Rue de l'Anouge - Il s'agit d'un droit de redevance ecclésiastique (pour l'Archevêque d'Arles) concernant une bête à laine de moins de 1 an (un anouge) pour 100 têtes de bétail paissant dans la Crau depuis la Saint-Michel jusqu'à la mi-carême, donné par le propriétaire. Cet impôt féodal créé en 1454 fut aboli par la Révolution.

À propos du nom de ces rues nous avons signalé et souligné que les plaques récentes apposées à Trinquetaille concernant les noms des personnes n'ont ni leur date de naissance et de mort, ni leur qualification comme cela avait été précisé lors de la précédente commission ; les habitants et certains membres des A.V.A. nous en ont fait la remarque lors de l'assemblée générale.

Merci de votre attention, vérifiez que votre abonnement est bien à jour et passez un bon été.

Henri CÉRÉSOLA

HENRY DE CHIAVARY (1853-1914)

DU MYTHE À LA RÉALITÉ

Henri, Charles, Louis, Comte de Chiavary reste dans la mémoire des Arlésiens comme un des bienfaiteurs de leur ville, grâce à un legs fait à l'hôpital d'Arles. En 1980, au cloître St Trophime, une exposition a permis aux Arlésiens de voir des objets lui ayant appartenu et faisant partie du legs.

Nos jeunes lions d'Arles qui se sont attelés à la réfection de sa tombe ont voulu en savoir davantage et ont fait appel aux documents de la bibliothèque (fonds spécial) et des Archives municipales que nous remercions ici pour leur aimable soutien. Ce travail n'est pas exhaustif, mais apporte un éclairage inattendu sur les événements qui ont conduit Henri de Chiavary à faire de l'hôpital d'Arles son légataire universel.

Henri naît le 13 octobre 1853, à Lyon, bien que la famille soit installée dans notre région, et en Arles en particulier, depuis la Renaissance. Le fondateur présumé de la "dynastie", Jean de Clavaro⁽¹⁾ est un Génois qui avait soutenu les rois de France dans leurs campagnes d'Italie au point de devoir s'exiler. C'est un marchand en relation à Avignon avec les Du Pont, et en Arles et Marseille avec les Doria. Il a dû rendre de bien grands services à la royauté, puisque Louis XII ennoblit la famille en la personne de son fils Jacques en 1514-1515. Cette noblesse sera contestée au cours des siècles sans doute à cause de son origine commerçante, mais toujours confirmée par jugement ⁽¹⁾.

Très vite, la famille participe à la vie locale d'abord en achetant des biens en Camargue et en ville, qui resteront sa propriété jusqu'à la mort d'Henri, et ensuite en prenant des fonctions importantes dans la gestion de la ville ⁽¹⁾. Les Chiavary seront consuls : bourgeois dès 1509, noble à partir de 1515, capitaine

de ville, clavaire ou autres... Ils n'émigrent pas à la Révolution et l'un d'eux périra dans la tourmente (2). Au cours des siècles, diverses branches se créent et s'éteignent et, au tournant de notre siècle, se concentre entre les mains d'Henri de Chiavary, dernier héritier mâle du nom, la fortune accumulée par ses ancêtres.

Avant d'étudier les raisons qui vont transformer cette fortune personnelle en legs public et privé, nous devons nous arrêter un instant sur la génération précédant Henri. Son père, Ernest, Marie, Magloire, François-Xavier, né le 24 octobre 1809, épouse le 27 février 1854 en Arles Léonie, Xavier Ganteaume, sa nièce, née à Nîmes le 10 juillet 1823, fille de Jacques, Joseph, Hippolyte, et de Marie Anne Xavier Laure de Chiavary, sœur aînée d'Ernest (1). En principe, une union entre deux êtres aussi proches de parenté n'est pas autorisée même de nos jours par les autorités civiles et religieuses. Il faudra un "décret de sa Majesté l'Empereur des Français", en date du 28 décembre 1853 qui lève en faveur des dits de Chiavary et Ganteaume, la prohibition portée par l'article 163 du Code Napoléon" (3) pour que le mariage soit officialisé (n'oublions pas qu'Henri est né en 1853). Nous relevons parmi les témoins, les noms d'Eugène de Grille (autre grande famille provençale) et de Jules, vicomte de Salvador, dont nous reparlerons plus loin. De cette union naîtra encore en 1855 à Paris, une fille Marie-Thérèse-Gabrielle qui décédera le 12 octobre 1902 en Arles. Nous qui connaissons aujourd'hui de très grandes libertés morales, nous avons du mal à imaginer le poids de ce mariage que l'on peut qualifier d'incestueux sur la destinée des enfants qui en sont nés. L'ancienneté de la famille, sa richesse, sa situation sociale ne pourront vaincre la réprobation tacite d'une société conservatrice assujettie à la puissance temporelle et moralisante de l'église du XIX^e siècle. Ces enfants vont porter la "faute" des parents ; issus d'un mariage illicite non reconnu par l'Église, ils ne pourront pas, le jour venu, fonder une famille selon les critères de l'époque.

Dans son testament (4) en date du 15 décembre 1913, Henri de Chiavary donnera ordre à son exécuteur testamentaire, Denis David, de brûler tous les "papiers personnels n'intéressant pas l'hôpital". Nous n'avons trouvé aucun document pour appuyer notre compréhension de ses décisions dernières, et nous en sommes réduits aux hypothèses. Henri avait de la famille, au moins par alliance (1) : Jules de Salvador avait épousé en Arles le

6 mars 1823 Marie Françoise Claire Xavier de Chiavary, sœur cadette d'Ernest, et il est le seul membre de la famille présent le jour du mariage civil. À la mort de Claire en 1893, Ernest de Chiavary, son épouse et leurs enfants (Henri est encore vicomte) sont cités sur l'avis de décès (1). N'a-t-il eu de contacts qu'avec cette branche familiale, semble-t-il sans héritier ? Marie Ursule Joséphine de Chiavary, sœur aînée d'Ernest avait épousé César Henri Antoine de Ricaudy et il semblerait que cette branche ait donné des descendants. Henri ne paraît pas s'être préoccupé de lointains petits-neveux au moment de tester : son "oubli" cache-t-il de vieilles rancunes familiales que nous comprendrions facilement aujourd'hui ?

Si les noms de quelques amis ou personnes de confiance vont apparaître pour divers dons que nous expliciterons plus loin, nous devons nous rendre à l'évidence : Henri n'a pas eu la volonté de tester d'une façon globale en faveur d'une personne précise, ou d'une administration. Et nous ne pouvons manquer de nous interroger sur cette décision de faire l'hôpital le légataire universel. Certes, la famille Chiavary, comme toutes les grandes familles provençales, a soutenu au cours des siècles l'action des hospices et hôpitaux de notre ville par des dons en espèces ou en nature (5). Henri était-il si épris de tradition ? Alors pourquoi charger l'hôpital de la lourde tâche de la succession au lieu de le citer simplement au même titre que les autres bénéficiaires ? Faisant partie du conseil d'administration de l'hôpital, il connaissait parfaitement les difficultés que posait la gestion des divers domaines donnés au cours des temps à cet organisme et il avait même facilité une réorganisation des terres entre sa propriété d'Eymini et celles du Mas d'Augery appartenant à l'hôpital (4). Nous ne saurons sans doute jamais les motivations profondes de monsieur le comte (dit le marquis pour des raisons que nous n'avons pu élucider). Attachons-nous donc à l'étude de son testament, seul document précis en notre possession.

Henri de Chiavary décède à son domicile arlésien rue de l'Amphithéâtre le 19 novembre 1914, un peu moins d'un an après avoir rédigé son testament. Les journaux de l'époque (5) se saisissent de l'évènement : le legs fait rêver et une certaine surenchère s'installe ! (6)(1) Qu'en est-il vraiment de cette fortune, telle que nous pouvons l'appréhender de nos jours ? Globalement évaluée à 1 700 000 de francs 1914 (7), elle correspond à

des valeurs cotées à un million environ au moment du décès, divers dépôts, bons, créances, des immeubles en Arles : deux maisons rue de l'Amphithéâtre, dont son domicile (35 000 frs) plus les meubles et objets de valeur l'agrémentant, une autre maison rue Balze (20 000 frs), les propriétés d'Eymini (200 000 frs), de Cabannes (300 000 frs) avec en plus pour celle-ci son mobilier, les dépendances agricoles et l'inventaire de ses terres (52 500 frs).

Mais la liquidation de cette succession va tout de suite poser des problèmes à l'hôpital. Déjà, ce dernier a dû attendre l'arrêté préfectoral du 26 avril 1915 pour être autorisé à accepter "la libéralité faite à cet établissement par M. de Chiavary", puis "l'ordonnance d'envoi" en possession du tribunal civil de Tarascon, en date du 20 mai suivant pour pouvoir prendre des décisions. Dès le mois de juin, nous voyons apparaître dans les délibérations du conseil municipal, au fil des sessions ordinaires ou extraordinaires, les difficultés présentées par cette liquidation (8). L'hôpital va devoir trouver les sommes nécessaires aux paiements des dons privés ainsi que les droits y afférents et les frais sur le montant du legs universel : des avances sont demandées à la Banque de France (8a). Les legs concernant Mlle Urpar (100 000 frs), M. de Jaubert (100 000 frs) ou Denis David (50 000 frs) semblent se régler normalement. Les choses seront plus difficiles avec Marguerite Assie qui, outre un don (50 000 frs), a droit à une "rente viagère incessible et insaisissable de 2 400 frs" payée tous les trois mois par l'hôpital.

De plus, dans ses dernières volontés, Henri de Chiavary avait chargé son exécuteur testamentaire Denis David de faire marcher sa maison après son décès, d'accord avec madame Assie à qui il devait remettre "tout ce qui pourrait lui appartenir sur sa simple déclaration" (4). Il semblerait que cette personne ait manqué de délicatesse, puisque l'hôpital devra lui intenter un procès pour l'obliger à restituer certains biens qu'elle se serait appropriés indûment (8b).

Joséphine Bayai "en reconnaissance de ses bons et loyaux services" a droit à une rente viagère de 1200 frs de même type que la précédente ; elle a 45 ans au moment du décès.

Le cas du jeune Antonin Nadal est lui aussi difficile à évaluer : il a un don (30 000 frs) bloqué jusqu'à son 25^e anniversaire, plus les frais de son éducation quelle que soit "la carrière qu'il choisisse" à la

charge de l'hôpital. Si nous ajoutons à tout ceci des frais en cours, telle la construction d'une bergerie sur le domaine d'Eymini, nous nous apercevons que l'importante somme de départ est frappée d'un passif d'un bon tiers. Enfin, nous devons considérer également d'autres difficultés inhérentes à une situation que nous qualifierons d'historique.

Comme tout un chacun, Henri de Chiavary n'a pas "choisi" la date de sa mort qui survient dans les premiers mois de la guerre de 1914-1918. Le pays va devoir mobiliser toutes ses énergies pour faire face au conflit et notre conseil municipal gère des problèmes plus pressants que la liquidation de la succession Chiavary qui va traîner d'autant plus en longueur que l'impact de cette guerre va très profondément perturber les bases économiques de notre société. Au fil des années de combat, les rentes vont s'effiloche pendant que le foncier prend momentanément une certaine "plus-value" : le nord de la France, notre "grenier à blé", est sous les bombes, et les terres plus ou moins abandonnées des régions libres vont être remises en culture pour tenter de combler le déficit du nord. Avec bon sens et à-propos, le conseil municipal essaiera de suivre les fluctuations de l'économie au meilleur des intérêts de l'hôpital : avant même la fin de la guerre, il est pressenti que la gestion des grands domaines (ceux de Henri de Chiavary et les autres accumulés aussi grâce à des dons) est une charge lourde et dispendieuse pour le budget de cet établissement. De même pour les immeubles dont l'hôpital ne sait pas toujours que faire, que décider ? Après trois séances de conseil municipal (8c), monsieur Férigoule, le statuaire bien connu, cofondateur du Muséon Arlaten avec Frédéric Mistral, n'a toujours pas obtenu l'ancien domicile d'Henri de Chiavary pour y installer l'École de dessin alors à l'emplacement du Musée Réattu, à cette époque-là "en complet délabrement et situé dans une rue peu fréquentable pour notre jeunesse écolière". En bref, ces terres, ces immeubles sont des valeurs peu souples qui rapportent plus de soucis que de bénéfices. Quand les notions de rentabilité et d'efficacité auront fait leur chemin dans les esprits, l'administration de l'hôpital se séparera de ces biens pour mettre en place une gestion plus adaptée à la vie contemporaine.

Ainsi l'histoire de ce legs nous révèle par ces aléas, les remous d'une civilisation en pleine mutation. Déjà ébranlée par l'industrialisation naissante de notre pays, notre société rurale ne

résistera pas au choc de la grande guerre. Par une coïncidence émouvante, Henri de Chiavary va mourir dans les premiers temps d'un conflit qui sera le tombeau de notre paysannerie. Conscient des bouleversements en cours, il ne pourra, de par son éducation, son âge (et des problèmes de santé semble-t-il) fournir l'effort nécessaire à une reconversion draconienne. Cet héritier d'un passé (qui s'éteindra dans les tranchées de Verdun) aura l'élégance "d'abandonner" ses biens à l'hôpital, comme dans une passation de pouvoir, avec le souci "d'être utile à la ville d'Arles". Le choix contestable de la procédure employée l'empêchera d'atteindre parfaitement son but, mais nous pouvons aujourd'hui encore le remercier de ses intentions en gardant vivant le souvenir d'un homme qui désirait faire le bien.

LES LIONS D'ARLES

BIBLIOGRAPHIE

- 1) FS : M 2044 DU ROURE : Généalogie de la maison de Chiavary
L'orthographe du patronyme est variable suivant les premiers manuscrits concernant la famille, ce qui est habituel. Dans cette étude, nous avons choisi d'écrire Chiavary selon l'orthographe employée dans les documents notariaux du testament.
- 2) FS : B 2435-1, É. Fassin : Les rues d'Arles, f^o 55-156.
- 3) AM : II E 201, Mariages de 1854.
- 4) AM : dossier de l'exposition de 1980.
- 5) AM : RC 121.
- 6) FS : L'Homme de bronze, le Forum Républicain.
- 7) Nous avons choisi pour cette étude simplifiée de fournir des chiffres arrondis et les rubriques les plus marquantes.
- 1 F 1914 = 15 Frs actuels environ.
- 8) AM : D 42 Délibérations du conseil municipal :
 - a) séance du 19 février 1916,
 - b) séance du 18 mars 1916,
 - c) séances des 3 mars, 4 août, 13 octobre 1917.

Les Armoiries représentaient un lion de sable (couronné de même, lampassé et armé de gueules dans un champ d'or) d'après NOSTRADAMUS (663-E).

LA STATISTIQUE DE VILLENEUVE ET L'ANTIQUITÉ MOURIÈSENNE

Jean-Paul Saquet connaît Mouriès depuis un demi-siècle, village dont est originaire son épouse. Après avoir exercé les fonctions d'Inspecteur général de la Compagnie Internationale des Wagons-lits, Jean-Paul Saquet se retire à Mouriès à partir de 1980, commune dans laquelle il occupera la fonction de maire-adjoint entre 1983 et 1989. Il est président fondateur du Groupe d'études historiques et archéologiques de Mouriès.

Pour qui s'intéresse à l'histoire des Bouches-du-Rhône, la Statistique du département publiée, entre 1822 et 1830, sous l'impulsion du comte de Villeneuve, alors Préfet, est une mine d'informations. En ce qui concerne les découvertes archéologiques faites sur le territoire de la commune de Mouriès le tome second de la Statistique donne des indications qui sont d'autant plus satisfaisantes qu'elles paraissent correspondre à ce que l'on peut constater de nos jours.

Deux textes concernent directement Mouriès, les voici :

Tome second, page 311, les voies romaines ; de PISAVIS à TERICIAS, M.P.XVIII.

"La voie se dirigeait vers le nord jusqu'au pied des collines de Ste Croix au dessus de Salon, elle contournait ces mêmes collines jusqu'au voisinage de Lamanon, parce que les eaux stagnantes empêchaient de traverser la CRAU ; elle longeait ensuite les collines d'Aiguières (sic) et d'Aureille jusqu'à Tericias qui était à un mille de ce dernier pays dans une propriété

connue aujourd'hui sous le nom de JEAN-JEAN. Il constate, par une lettre de M. de BONNECORSE (1), "maire" de Mouriès (sic), en date du 20 janvier 1822, qu'il y a de nombreuses ruines dans cette propriété et dans celle de Servane (sic), qui appartient à monsieur REVOIL d'Aix, un des peintres dont s'honore l'École Française. Nous ferons connaître dans l'Archéologie les objets d'antiquité trouvés dans les ruines de Tericias."

Tome second, page 449, point H.

"À Mouriès, sur les limites de la terre de Servanes, un paysan détterra, en 1785 et 1786, un très grand nombre d'Antiques : des statuettes de bronze de petite proportion, des meules de moulin à bras, des paquets d'étain en ruban et deux lions en pierre qu'acheta Monsieur REVOIL d'Aix, propriétaire de Servane. Ayant fait, lui-même, des recherches dans sa terre, monsieur REVOIL a découvert aussi des objets intéressants, entre autres deux simpulum et un masque colossal d'Hercule, en pierre de calcaire dur, dont il fait l'ornement d'une fontaine après qu'il a été restauré par monsieur REVOIL, son parent et son gendre, artiste distingué qui habite Aix mais dont les ouvrages sont avantageusement connus à Paris."

Les remarques que ces textes conduisent à formuler sont les suivantes :

La Via Aurelia, attestée par ses milliaires, passe plus au sud ; prenant la Crau en écharpe depuis Le Merle, elle aboutit par le chemin du Mas St Paul en haut des récents lacets de l'actuel CD 17 qu'elle franchissait par une calade (le vieux chemin) détruite depuis 1945, pour traverser Mouriès suivant le tracé du CD 17 (avenue Pasteur).

Le tracé visé par les rédacteurs de la Statistique correspond à une piste protohistorique, orientée ouest-est, reliant Maussane à Eyguières et incluse dans le domaine de Servanes ; cette piste recoupe le chemin saunier qui va de la côte méditerranéenne au nord des Alpilles, au pied de l'oppidum des Caisses de St Jean ; c'est le long de ce chemin saunier qu'ont été érigées, au début de notre ère, les sépultures qui devaient conduire Henri REVOIL à lui donner le nom d'allée des Tombeaux.

Une précision doit être donnée, ici, sur la famille REVOIL, propriétaire du domaine de Servanes depuis les dernières

années du XVIII^e siècle, qui a joué un rôle éminent dans la découverte et la conservation des vestiges archéologiques évoqués par les rédacteurs de la Statistique.

Le Lyonnais Antoine REVOIL maria, en 1793, son fils Antoine avec Henriette le BLANC de l'HUVEAUNE, fille du propriétaire de la terre de Servanes ; pour des motifs vraisemblablement politiques et économiques, Jean-Baptiste Benoît le BLANC, père d'Henriette, quitta la Provence pour Paris, vers 1799/1800, et vendit Servanes où son gendre dont le père, devenu veuf, vint s'y installer ; il contribua, largement, à la mise en valeur du domaine.

Antoine et Henriette, installés à Aix pour des raisons professionnelles, eurent six enfants dont l'aînée, Joséphine, née en 1796, épousa, en 1815, son cousin au second degré, Pierre Henri, de vingt ans son aîné, qui était un peintre connu. Précisons ici, pour l'anecdote, que la plus jeune sœur de Joséphine REVOIL s'appelait Louise et qu'après son mariage avec monsieur COLET, sa forte personnalité a laissé des traces ineffaçables dans l'histoire de la littérature du XIX^e siècle.

Nous avons donc déjà recensé trois acteurs de l'œuvre d'antiquariat de la famille REVOIL :

ANDRÉ (1745-1808), installé à Servanes après le mariage de son fils et le rachat du domaine.

ANTOINE (1770-1826), fils du précédent qui, directeur des Postes à Aix, fréquenta moins la propriété que son cousin germain et gendre :

PIERRE-HENRI (1776-1842), le peintre.

Ce sont les deux derniers qui sont cités par la Statistique, mais le rôle d'André REVOIL ne doit pas être minimisé car ses séjours en Italie l'avaient, vraisemblablement, sensibilisé à la beauté de l'Antique.

Plus près de nous, deux fils du peintre ont également joué un rôle dans l'étude de l'histoire de Mouriès :

BÉNÉDICT-HENRY (1816-1882), par des écrits très romancés ;

HENRI-ANTOINE (1882-1900), ami de Prosper MÉRIMÉE, architecte des monuments historiques, qui a su préserver les découvertes importantes faites à Mouriès, telles que celle d'une tombe à incinération dont le très beau mobilier devait

devenir célèbre à partir du moment où il en fit don (mai 1870) à NAPOLÉON III pour le jeune musée de St Germain-en-Laye (épée à poignée anthropomorphe etc.).

Tout ce que nous venons d'évoquer à propos de la Statistique de monsieur de VILLENEUVE serait déjà très satisfaisant mais peut-on s'en contenter ?

Les Archives départementales des Bouches-du-Rhône ont conservé les dossiers correspondant à la préparation des textes de la Statistique et, en particulier, la lettre du 20 janvier 1822 par laquelle monsieur de BONNECORSE donnait à son préfet toutes les informations qui allaient être résumées dans les pages citées plus haut de la Statistique.

Cette lettre de quatre pages (21,5x34) est une mine qu'il convient d'exploiter et dont les données inédites enrichissent nos connaissances sur les circonstances des découvertes faites il y a deux siècles.

En dehors de précisions intéressantes, qui seront données plus loin, un fait majeur ressort du rapport de monsieur de BONNECORSE : indépendamment des deux lions que nous connaissons et qui ornent la fontaine d'Hercule à Servanes "de grandeur naturelle et qu'il (Antoine REVOIL) acheta vers 1815 à un particulier qui les avait trouvés dans un terrain qui lui appartient et qui touche à la propriété de JEAN-JEAN...", deux autres lions "de pierre tendre et de médiocre grandeur" avaient été trouvés en 1785-1786 dans les circonstances suivantes :

"Un nommé Jean DISNARD avait acheté en 1785 une petite propriété qui porte le nom de JEAN-JEAN et qui se trouve au nord-est du village, à l'extrémité de la terre de Servanes, du côté du levant. Cet individu en faisant des trous pour diverses plantations, a trouvé les objets suivants : un Mercure en bronze, avec son piédestal, très bien conservé, de la hauteur de douze pouces ; un petit bouc et une tortue également en bronze ; un Cupidon de la même matière ; plusieurs paquets d'étain en rubans roulés ; plusieurs pierres rondes percées au milieu, ayant des dessus de deux ou trois pouces d'épaisseur, en forme de couvercles, d'une matière qui paraît être de la pierre fondue et calcinée, ces couvercles sont munis de deux anses en fer servant à les soulever : on sait que ces pierres servaient à moudre le grain; deux **lions de pierre tendre et de médiocre grandeur**;

deux grosses pierres, d'environ trois pieds carrés, ayant des moulures et paraissant avoir fait partie d'un grand portail ; une urne en cuivre ayant dix-huit à vingt pouces de hauteur et huit pouces de circonférence, avec un étranglement au-dessus du pied et une grosse anse en bronze du poids d'environ trois kilogrammes ; cette urne se brisa et se réduisit presque en poussière lorsqu'on la sortit de terre ; l'anse seule, qui se trouva parfaitement conservée, était fort grosse et d'une belle forme"

Le rapport de Monsieur BONNECORSE poursuit :

"Indépendamment de ces divers objets, monsieur REVOIL (Antoine), propriétaire de la terre de Servanes, trouva il y a quelques années dans sa terre, près de la petite propriété de Jean DISNARD, un simpulum en bronze (instrument de sacrifice), parfaitement conservé que monsieur REVOIL (le peintre) a envoyé à monsieur ARTAUD, son ami, directeur du musée de Lyon."

Signalant l'achat à leur inventeur des deux lions de "grandeur naturelle" (qui ne peuvent donc être confondus avec ceux "de médiocre grandeur" trouvés, vingt ans plus tôt, par Jean DISNARD).

Monsieur BONNECORSE poursuit alors :

"Son gendre (le peintre Pierre-Henri) conçut alors l'idée de faire quelques fouilles dans cette terre et, ayant obtenu l'agrément du propriétaire, il fit sonder seulement en quelques endroits et trouva, après quelques recherches, un second simpulum de bronze, assez bien conservé, et un masque d'Hercule coiffé de la peau du lion, de trois pieds de hauteur, en pierre dure et dont la plus grande partie était parfaitement conservée.

Monsieur REVOIL (le peintre) a refait la partie qui manquait et l'a placé pour ornement sur la fontaine qui est à Servanes : ce masque est d'un très beau caractère, monsieur REVOIL ne lui donne pas, cependant, une antiquité très reculée, il le croit du V^e ou VI^e siècle. Il croit également que les deux lions sont du bas-empire. Le second simpulum a été donné à monsieur ARTAUD, directeur du musée de Lyon, ainsi qu'une petite balance antique, en bronze, bien conservée, qui a été trouvée dans le même endroit par un particulier de qui monsieur REVOIL l'a achetée."

.Monsieur de BONNECORSE ajoute :

"On a trouvé sur cet emplacement où se trouve la propriété de JEAN-JEAN et aux environs, sur une étendue de plusieurs hectares, beaucoup de médailles en cuivre et quelques unes en argent, presque toutes romaines, très peu de CONSTANTIN ; beaucoup de débris de poterie fine antique avec des dessins moulés en bas-reliefs, des lacrymatoires, des dieux Pénates, beaucoup de débris de grandes briques servant à couvrir les habitations. Jean DISNARD trouva encore dans sa propriété dite JEAN-JEAN plusieurs vases de terre, arrangés l'un à côté de l'autre, contenant des ossements humains à demi brûlés"

Que sont devenus ces vestiges ?

Écoutons encore Monsieur de BONNECORSE :

"Monsieur le marquis de CLAUSONETTE (2), père possédant une propriété qui touche à la terre de Servanes, ayant eu connaissance des divers objets trouvés par Jean DISNARD, en parla à monsieur de VILLEVIEILLE, antiquaire de Montpellier, venu à Beaucaire en 1788, qui demanda à les voir et acheta le Mercure en bronze au prix de 150 Frs. D'après les détails qu'on lui fit de tout ce qui avait été trouvé, il assura à monsieur de CLAUSONETTE qu'il avait certainement existé une ville sur cet emplacement et que ce ne pouvait être que TERITIE, désignée dans les auteurs latins sous le nom de TERITIAE. C'est l'opinion que l'on a adoptée dans ce pays depuis cette époque et j'ai toujours entendu donner ce nom à ce lieu. Monsieur REVOIL (le peintre) qui connaît parfaitement cet endroit m'a assuré que l'on ne pouvait pas douter qu'il n'y eut existé anciennement une ville ou un gros bourg, ayant ses temples, puisqu'on y a trouvé des instruments de sacrifice ; il a encore reconnu au sommet de la montagne dit LES CAISSES, qui se trouve au nord de ce terrain, des traces d'habitations, des débris de poterie fine et des médailles romaines en cuivre."

Qu'en est-il maintenant ?

Hercule et ses deux lions ornent toujours la fontaine de Servanes, perpétuant peut-être ainsi le culte de la source... Les deux lions "de médiocre grandeur" ont disparu sans laisser de traces... Le mobilier archéologique a été dispersé : les monnaies ont vraisemblablement été acquises, pour partie par

monsieur LAGOY puis, plus tard, par le Pasteur DESTANDEAU qui fit don de ses collections aux musées d'Arles ; peut-être les verrons-nous, un jour, dans les vitrines de l'IRPA ?

Jean Paul SAQUET
MOURIÈS, le 21 août 1991

1) François-Marie de BONNECORSE, né en 1775 (?), était le fils aîné de François Ignace guillotiné à Marseille le 18 germinal An II. Engagé volontaire le 1^{er} prairial An X, il fut rendu rapidement à la vie civile ; chevalier de l'ordre du Lis en 1814 ; commandant une cohorte de la Garde Nationale en 1815 ; il se marie en 1817, devient maire de Mouriès en 1821, démissionne en 1830 ; conseiller d'arrondissement de Saint Rémy jusqu'en 1848, il meurt à Marseille le 9 juillet 1856.

2) La famille de Clausonette était propriétaire du domaine de Boutonnet, sur le terroir de Maussane qui jouxte, effectivement, les terres de Servanes. En 1780, le jeune marquis était ministre plénipotentiaire de France auprès de l'Électeur de Mayence, son père résidait à Boutonnet. Après son mariage avec monsieur de Rochambeau, la fille du diplomate, Élisabeth-Pauline de Roques de Clausonette s'est installée dans le Loir-et-Cher, au château de Rochambeau, et s'est défait de ses biens provençaux.

Deux remarques sur ce qui précède : les prénoms de madame de Rochambeau attestent le ralliement de sa famille aux Bonaparte ; monsieur de Bonnacorse écrit "Clausonette", l'Almanach Royal : "Clausonnette" et les actes dressés par M^e Laville, notaire de Mouriès portent "Clauzonnette".

REMERCIEMENTS : *Je désire exprimer ici toute ma gratitude à messieurs Marcel Bonnet et Félix Laffé grâce à qui j'ai eu connaissance de la lettre du 20 janvier 1822 qui m'a permis de vous raconter cette histoire de lions.*

JPS.

LA SECTION GÉNÉALOGIE-PALÉOGRAPHIE DES A.V.A.

Elle travaille dans deux directions.

1) La section généalogie depuis 5 ans a commencé à faire les relevés systématiques des mariages dans les registres paroissiaux d'Arles-ville, Crau et Camargue.

Il y a à Arles-ville les paroisses suivantes : Notre-Dame la principale ou Ste Anne - St Lucien - St Martin - La Major - St Julien - St Laurent - Ste Croix - St Isidore, soit 71 registres.

À St Martin de Crau : 3 registres.

En Camargue, 2 registres : les Sansouires et Villeneuve - la Trésorière et Albaron.

Soit 76 registres s'étalant sur les années 1660 à 1792.

La section qui effectue les relevés comprend actuellement trois personnes et à ce jour a effectué les relevés des mariages d'une quarantaine de registres.

2) C'est à l'occasion de ces relevés systématiques que nous faisons certaines trouvailles qui nous servent à rédiger des articles dans le bulletin.

3) La section dirigée par Monsieur J. VIVIAN, diplômé de paléographie de la faculté d'Aix en Provence, donne depuis 1989 des cours au siège des A.V.A. les premier et troisième jeudi de chaque mois à 18 heures.

Monsieur J. VIVIAN a également donné le 7 décembre 1991 à la salle Pons Dedieu une conférence sur l'acte notarié dans la recherche généalogique avec une exposition.

4) Nous aidons et conseillons aux archives nos adhérents à débiter dans leurs recherches.

Nous recevons aussi du courrier de nos membres nous demandant notre aide. Nous nous efforçons dans la mesure du possible de les satisfaire.

Nous avons également été sollicités pour des traductions d'actes anciens.

Si certains de nos membres ou leurs amis voulaient bien venir nous aider aux archives à faire ces relevés ne serait-ce que quelques heures suivant leur disponibilité, nous les en remercions d'avance.

Ce travail une fois accompli diminuera beaucoup les manipulations de ces registres (dont certains ne sont pas en très bon état) que nous ont légués nos anciens.

Donc partie du patrimoine arlésien.

D. RAINAUD



Photo: *Lion de Servanes – II^e siècle avant Jésus-Christ*

PETITE CHRONOLOGIE DES ÉVÈNEMENTS RÉVOLUTIONNAIRES ARLÉSIENS

(Suite)

1791

13 JANVIER — Ouverture du Club des Amis de la Constitution d'Antonelle, maire d'Arles qui dit à son propos : "Il n'est pas de nom aussi respecté; nul titre n'est aussi pur; vous serez certainement digne de le porter pour ce centre de communication, de ralliement, de patriotisme et de discussions... ". Il comportait 1100 hommes, 600 femmes; celui de Moulès, 333 personnes.

26 JANVIER — Le maire et les officiers municipaux vont aux églises paroissiales pour faire prêter le serment aux curés et aux vicaires, dressant procès-verbal.

28 FÉVRIER — Décret du District des Bouches-du-Rhône stipulant que les religieux(es) eussent à quitter leur costume dans la huitaine suivante (appliqué en Arles le 7 mars).

La vente des biens de l'Église d'Arles commença dès ce moment-là.

25 MARS — La municipalité organise dans l'église des Trinitaires des conférences populaires pour dénoncer les agissements

des prêtres inconstitutionnels qui ont refusé de prêter serment à la Constitution civile du Clergé. Des affiches sont publiées et diffusées dans toute la ville afin de faire connaître ces manifestations. Le Club des Jacobins (Paris) tarde d'accepter l'affiliation du club d'Arles. Il semble que les origines nobiliaires d'Antonelle soient la cause de ces réticences. Rappelons qu'Antonelle n'est pas encore très connu à Paris, ce qui explique cette attitude.

26 MARS — Le sieur Giraud, ancien Oratorien, fait part au club du projet qu'ont les Marseillais d'envoyer à Paris un bataillon de 200 hommes pour "soutenir la Constitution". Il invite les Arlésiens à s'associer à cette entreprise.

30 MARS — Abolition par la municipalité de tous les droits de rève existant dans la fiscalité de la ville. Les rêves ou resves étaient des impôts correspondant aux droits d'octroi. Ils pesaient même sur les denrées, ce qui était la principale cause de leur impopularité.

Cette décision de la municipalité prend effet à partir du 1^{er} avril suivant.

31 MARS — L'ex père Giraud propose au club son projet des **dix commandements du parfait clubiste**, qui est accepté à l'unanimité.

Le club accueille une délégation du club d'Avignon au sujet des troubles secouant cette ville et le Comtat Venaissin (conflit opposant partisans et adversaires du rattachement des États pontificaux à la France).

12 AVRIL — Service solennel à Saint-Trophime à la mémoire de Mirabeau. Ce dernier était mort à Paris le 2 avril précédent.

14 AVRIL — Antonelle part à Avignon, où il jouera un rôle important dans le conflit opposant les révolutionnaires et les partisans du Pape. Mais son absence d'Arles aura des conséquences importantes dans l'évolution politique de la ville.

21 AVRIL, Jeudi Saint — Pierre Véran note que "les

églises furent peu à peu délaissées" au cours de la semaine sainte.

30 AVRIL — La municipalité donne son accord à l'acquisition par l'hôpital d'une partie du couvent des Trinitaires (2), lui permettant de s'agrandir.

Elle délibère de solliciter du département le maintien de quatre paroisses dans la ville (plus une à Trinquetaille).

1^{er} MAI — La municipalité assiste en corps à l'installation des curés dans leurs nouvelles paroisses.

Le 8 mai suivant, les prêtres constitutionnels rendent cette visite en venant assister à une séance du club. L'Abbé Jean-Baptiste Venture parle au nom de ses collègues.

2 MAI — À La tribune de l'Assemblée nationale, M. de Clermont-Tonnerre prend à partie Antonelle au sujet de son attitude dans le Comtat Venaissin et Avignon. Il déclare : "**On a vu... le maire d'Arles... oublier assez ses devoirs et son caractère pour fournir aux Avignonnais des bombes et des boulets... et aller ensuite à Avignon se mêler aux factieux et y recevoir des couronnes.**" Suite à ce discours, Antonelle est l'objet de nouvelles attaques publiées dans le **Mercure de France**.

5 MAI — Impatienté de ne recevoir aucune nouvelle d'Antonelle, toujours en séjour à Avignon, le club délibère d'envoyer le médecin Paris pour dire au maire d'Arles que sa présence est indispensable dans sa ville. Survient alors un envoyé d'Antonelle, dénommé Mourgues qui apporte au club les excuses de ce dernier. Il s'avère que la présence d'Antonelle à Avignon est nécessaire jusqu'à la réunion définitive du Comtat et d'Avignon à la France.

Au cours de la même séance du club, l'ex-abbé Giraud demande la fermeture de toutes les églises qui ne sont pas le siège d'une paroisse. Il demande par ailleurs que l'on interdise aux prêtres non assermentés d'assister aux offices religieux.

11 MAI — Le club reçoit une lettre d'Antonelle, rédigée le 9 mai précédent qui lui demande de dénoncer à la France entière le rédacteur du **Mercure de France** qui l'a pris à partie. Sur proposition de l'abbé Giraud, le club attaque le journal

dans un document qui est envoyé à l'Assemblée nationale, et par ailleurs diffusé très largement.

4 JUIN — Arrivée en Arles du nouvel évêque constitutionnel, Charles-Benoît Roux.

À cette occasion, il est décidé d'expulser de la ville les prêtres qui s'y trouvent (en particulier des réfugiés venus de Nîmes). C'est la goutte qui fait déborder le vase. Les modérés décideront vite de réagir.

9 JUIN - Devant la radicalisation de la situation politique locale, les adversaires d'Antonelle et du club sont de plus en plus nombreux. Ceux que l'on appellera vite les "Chiffonniers" regroupent à la fois les réactionnaires hostiles à la Révolution ainsi que les modérés effrayés des excès commis.

Réunis ce jour au couvent des Minimes ⁽³⁾, ces opposants décident de réagir en prenant le pouvoir dans la ville. Pour cela, ils conviennent de solliciter en masse leur adhésion au club afin d'en prendre le contrôle. Plus de 600 hommes se rendent à la séance de 16 heures pour mettre à exécution leur projet.

Récemment rentré de Monteux, Antonelle veut gagner du temps, en ne venant pas à la réunion.

Contraint de s'y rendre, il est quand même applaudi par l'assistance. Au nom de 600 "nouveaux membres" du club, le Procureur Duclaud monte à la tribune, et proclame les décisions prises aux Minimes :

- le club change de nom et devient le Club des Amis de la paix et de la liberté ;

- l'abbé Giraud, considéré comme le meneur, est sommé de quitter la Maison de l'Oratoire où il résidait toujours (actuel Tribunal de Commerce), ainsi que la ville ;

- les noms de plusieurs Monnaidiers sont rayés de la liste des membres du club ;

Des députés sont envoyés au directoire du département afin de faire part de ces décisions.

Antonelle, qui n'a pas encore été personnellement attaqué, proteste vainement, mais reste à son poste de maire et de président du club.

10 JUIN — Antonelle tente de renverser la situation en

composant avec ses adversaires, et en faisant mine de soutenir leur action. Aussi, mérita-t-il bien le proverbe que les Arlésiens lièrent vite à son souvenir ; **Moussu d'Antonello, lou capèu à la man** (expression employée à propos d'une personne obséquieuse et peu franche...).

Antonelle impute à sa trop longue absence les excès commis par ses partisans et se pose en rassembleur. Il joue ce rôle d'autant plus volontiers que les Chiffonniers ont pour l'instant pris soin de le ménager, tout en continuant d'expliquer sans état d'âme leur nouvelle politique. Ainsi Antonelle assiste-t-il impuissant à la suppression de la Compagnie monnaidière de la Légion ainsi qu'à la totale réorganisation de cette dernière.

Désormais sûrs de leur succès, les Chiffonniers osent attaquer directement Antonelle. Ce dernier est accusé d'avoir eu des entretiens secrets avec des révolutionnaires comtadins, envoyés ensuite en émissaires à Marseille.

Pierre Véran affirme avec perfidie que cette nouvelle **"fit pâilir le sieur Antonelle, et il fut fâcheux qu'elle n'eut pas le succès qu'on s'en attendait"**. Le maire avoua avoir rencontré un certain Chabran, mais ne fut pas plus inquiété que cela, la séance étant interrompue dans le tumulte.

13 JUIN — Arrivée à Arles de M. de Bourges, commissaire civil envoyé par le roi, et de Villardy-Quinson, vice-président du département. Ces deux personnalités sont reçues au club sous les applaudissements de l'assistance. Antonelle, toujours maire d'Arles, prononce un discours à cette occasion.

Ainsi, ce dernier garde-t-il toujours officiellement sa place prééminente, tant dans la ville qu'au sein du club. Ménageant ses adversaires, il joue un double jeu en dénonçant la situation arlésienne auprès du club de Marseille, afin que les Monnaidières soient rétablis dans leurs anciennes prérogatives.

25 et 26 JUIN — Pierre Véran écrit : **"les honnêtes citoyens qui commencent d'être connus sous le nom de chiffonniers s'assemblent... d'après la permission de la municipalité dans l'église des Augustins-Réformés, et le lendemain dans celle des Récollets. Délibérant des moyens de défense contre les attaques des factieux Monnaidières qui**

avaient déjà écrit au Club de Marseille de leur faire accorder du secours"...

Le lendemain, MM. Clarion et Francony sont envoyés par la ville et le club auprès du département afin d'y exposer les nouvelles options politiques de la ville.

Antonelle continue de tenir un double langage, dénonçant à l'extérieur les Chiffonniers, et essayant de ménager ces derniers dans la ville. Ainsi, publie-t-il une "Proclamation sur la fausseté des calomnies répandues contre les Arlésiens !

29 JUIN — Arrivée à Arles de délégations des clubs de Marseille, Aix, Tarascon, Beaucaire. Elles viennent voir quelle est la vraie situation dans la ville. Après avoir été reçus au club, les délégués repartent satisfaits de ce qu'ils ont vu et entendu.

14 JUILLET — En représaille, les Monnaidiers dévastent le café des Suisses.

17 JUILLET — L'opposition existant entre Antonelle et les Chiffonniers apparaît de plus en plus au grand jour.

Antonelle ne venant pas assister ce jour à la réunion du club, on procède à l'élection d'un président de séance provisoire.

Les Monnaidiers demandent le rappel de l'ex-abbé Giraud et manifestent en ville.

18 JUILLET — Suite aux manifestations de la nuit dernière, les Chiffonniers se réunissent dans l'église des Récollets.

Ils dénoncent les agissements des Monnaidiers, demandent la distribution d'armes aux capitaines de la Légion.

19 JUILLET — La répression commence à s'abattre sur les Monnaidiers.

Le tribunal du district promulgue 31 décrets contre ces derniers. Beaucoup d'entre eux se réfugient dans les communes voisines, et affirment partout qu'Arles est entrée en contre-révolution.

20 JUILLET — Les Monnaidiers restés dans la ville s'assemblent dans l'église des Grands-Augustins. Ils décident :

- de dresser un rapport sur les agissements des chiffonniers ;
- que l'administration sera avertie de la prise du pouvoir des chiffonniers des 9 et 10 juin ;
- que les monnaidiers seront mis sous la sauvegarde de la loi.
- que les Chiffonniers, une fois le pouvoir reconquis, seront interdits de réunion ;
- que Giraud sera rappelé ;
- que l'on donnera congé aux Dragons de Penthièvre, toujours stationnés à Arles.

21 JUILLET — Les rapports entre Antonelle et les Chiffonniers se dégradent de plus en plus. Le maire d'Arles fait paraître un ouvrage intitulé **Notice en supplément aux divers écrits déjà publiés sur les événements des 9 et 10 juin**. Dans cet écrit, il décrit les Chiffonniers comme des gens capables de tous les crimes. La distribution de cet imprimé fait craindre des représailles de la part des Chiffonniers.

26 JUILLET — Antonelle étant encore officiellement président du club, les Chiffonniers demandent au maire d'Arles la réunion du club pour ce jour, afin de commenter son récent ouvrage.

Antonelle refuse, prétextant qu'il est trop tard pour le faire, mais l'accorde pour le lendemain.

Devant une telle attitude, les Chiffonniers se réunissent entre eux et décident de doubler les patrouilles.

Antonelle démissionne de son poste de maire à 21 heures.

27 JUILLET — Assemblés dans la maison de feu le Chanoine Giffon, les Chiffonniers nomment Antoine-Barthélémy Fassin, médecin, et Maurel, chapelier, pour aller expliquer la situation arlésienne au directoire départemental, et demander l'envoi de deux commissaires. La conduite d'Antonelle est particulièrement évoquée.

Deux officiers municipaux monnaidiers étaient auparavant partis à Aix, demander du secours. Les Chiffonniers décident la publication d'un imprimé pour répondre à celui d'Antonelle.

28 JUILLET — Antonelle rétracte sa démission.

30 JUILLET — Le département casse les décisions prises au club d'Arles les 9 et 10 juin, sous la pression des Chiffonniers. Il exige la réintégration de Roche et Marc, officiers municipaux monnadiers démissionnaires et le retour de Giraud.

**À suivre,
Rémi VENTURE**

(1) Actuellement transformée en magasin, rue de la République (en face du Museon Arlaten).

(2) Le couvent des Trinitaires se trouvait entre l'hôpital et l'actuelle rue de la République. Seul en subsiste l'église et le cloître, dont une partie a été récemment restaurée (magasin de chaussures de la rue de la République ; le reste du couvent fut, ultérieurement à cet achat, démoli pour agrandir l'hôpital (emplacement de la verrière abritant aujourd'hui la Médiathèque).

(3) Le couvent des Minimes, dont l'église n'était autre que l'église Saint-Honorat des Alyscamps, se trouvait à l'ouest de cette dernière. Une partie subsiste encore transformée en maison particulière (ancienne maison Dauphin, aujourd'hui propriété de M. Henriot).

(4) L'église des Grands Augustins est aujourd'hui l'église Saint-Césaire.



Entre Nous

PHOTOCOPIE DES PREMIERS BULLETINS

Le succès des retirages des anciens numéros, (N° 1 à 20) font que l'on va entamer la série suivante (N° 20 à 40).

Certains dans ces séries sont encore disponibles en originaux, (hormis les numéros spéciaux). Les retirés sont à 20 F pièce, les originaux sont passés à 30 F.

Inscriptions et réservations à la permanence du samedi, place du Sauvage, de 14 h à 16 h.

P.P.

LES PIN'S... C'EST FINI !

Ils se sont envolés comme des petits pin's ! Nous les voyons avec plaisir, en ville, sur les boutonnieres de nos adhérents.

Un grand merci à tous de porter notre LION.

H.C.

SOLIDUS

Nous avons participé (grâce à l'action menée avec nos PIN'S), à l'achat d'un SOLIDUS de CONSTANTIN, monnaie romaine de 313 sortie des ateliers d'Arles à la demande de notre conservateur J.M. ROUQUETTE. Un article rédigé sur le sujet par ses soins paraîtra dans un des prochains bulletins.

H.C.

UNE FAÇADE - ÉCOLE

Bénédiction que cette idée qu'a eue l'École d'Avignon de faire une façade exemple pour montrer aux pauvres Arlésiens le savoir faire qu'elle voudrait bien nous dispenser.

Il faut dire que les constructeurs arlésiens connaissent leurs murs et sont réticents quand on leur conseille, avec la carotte d'une subvention, de barbouiller systématiquement ces murs avec un lait de chaux coloré. Dès qu'il fait humide, ça fait des taches hétérogènes ; selon la pierre, ça tient, ça se détache, ça fait plus ou moins foncé, en bref, cela souligne les défauts. Il y a des pays où c'est l'habitude. Chez nous, on laisse la pierre à nu aux étages et on barbouille les rez-de-chaussée à la chaux blanche de temps en temps, d'où ce nom d'Arles le Blanc que l'on trouve depuis le XII^e dans les archives.

La façade-école, ce sont ces deux maisons place Paul Doumer que l'on a habillées de bleu ; celle du boucher, avant, était en pierre à nu superbe. C'est pratique, car lorsque un client est partagé entre le subventionneur et l'homme de l'art, on le mène voir la façade-école, comme ça il juge seul (surtout dès que le temps est humide). Deux ans après, de honte, on a ressablé l'une des deux façades, partiellement ; c'est encore plus désastreux et encore plus utile pour juger.

Finalement, c'est une bonne école, on voit les conseillers à l'œuvre mais, ce qui est triste, c'est que ce ne sont pas toujours les payeurs. Et les tiers privés qui ont eu leur façade faite à l'œil, bénéficiaires de travaux gratuits qui dévalorisent quelquefois leur immeuble, on peut dire qu'ils sont quittes !

P.P.

DIVONNE COQUETTE... À LA ROQUETTE

L'Hôtel de DIVONNE va trouver une deuxième jeunesse ; vont démarrer sous peu des travaux de restauration effectués par une société bordelaise qui a travaillé longtemps avec les Amis du Vieux Bordeaux. Coût de l'opération : un milliard de centimes (non compris le prix d'achat) qui seront injectés pour l'extérieur et... la conservation au maximum de l'intérieur (gypseries - plafonds - cheminées - fenêtres à meneaux - cours).

Cet immeuble à usage locatif de standing fera la première page de la Revue Nationale du GAZ de FRANCE en septembre 1992 à cause du système proposé de vente de chaleur par des gaines invisibles incorporées dans le bâti. Nous serons attentifs au déroulement de cette réalisation.

H.C.

ROQUETTE - IMMEUBLE EN PÉRIL

La maison à l'angle de la place du Port, soutenue par des étais, va peut être disparaître bientôt sous la pioche des démolisseurs.

Elle a été rachetée, lors d'une mise aux enchères, à ses deux propriétaires par la ville d'Arles qui s'est chargée de reloger les habitants lors de la menace d'écroulement. Le projet d'augmenter la surface de cette place par la destruction de cet îlot branlant pour en faire un parking aménagé est étudié de près.

Pauvre rue Giraud qui se voit encore grignotée mais heureux automobilistes et... A.V.A. ! si l'immeuble projeté tient compte des caractéristiques du secteur sauvegardé et ne devient pas un nouveau LAINCEL !

H.C.

ST TROPHIME : LE CLOCHER AUSSI...

En même temps que le spectaculaire effort de renaissance de ses sculptures se développe sur son portail, le clocher bénéficie aussi des sollicitudes de ses maîtres-d'œuvre en restauration. Des éléments de charpente en bois qui supportent les cloches ont été remplacés, et plusieurs dispositifs, aussi efficaces que discrets (autant que faire se peut), ont été installés pour interdire l'accès aux multiples espèces de volatiles qui sont à l'origine principale des dégradations.

La règle de l'art imposait le savoir-faire d'un ferronnier, et c'est une entreprise arlésienne qui a fourni l'ouvrage.

L'occasion des échafaudages a permis à certains d'aller relever les inscriptions qui figurent sur les cloches, cela fera l'objet d'un article particulier.

P.N.

RESTAURATION... AUX ARÈNES

Un module amovible monobloc épousant de très près une arcade alvéole des Arènes a été mis en place, sans effraction, avec tout le confort à l'intérieur pour le personnel et aussi pour les maîtres ou artistes participant aux spectacles. Fils électriques, ventilation, évacuations sont bien cachées. Cela a semblé nécessaire pour la sécurité et l'accueil digne de ce lieu ; de même pour les réunions de comités, à l'exclusion de bodega ou autres ; nous en avons pris acte. Les cinq caisses neuves de l'entrée nord seront enlevées durant l'intersaison (sur roulettes).

Projet il y a de rendre présentable l'entrée principale avec restructuration de la loge du gardien et nettoyage des pierres.

Une arcade voisine, à gauche de l'entrée, pourrait être aménagée facilement en salle de diaporama permanent sur l'histoire des Arènes (en cours de dégagement et réfection) avec des panneaux explicatifs et compatibles.

La rénovation des toilettes dignes de ce nom du côté nord comme leur aménagement côté sud est à l'étude dans deux arcades murées au ciment brut près de l'abattoir !

Deux autres arcades devraient être vidées de tous leurs gravats pour laisser apparaître le rocher originel et voir le soubassement romain, en pierre de grand appareil ; si l'on ajoute à cela un fléchage propre, discret mais efficace, un bon coup de balai périodique avec une extraction de tous les clous ou attaches rouillés dans la pierre, on peut envisager à peu de frais (qui ne sont pas comparables à ceux cités dans l'éditorial) une amélioration sensible et superficielle peut-être mais qui atténuera certainement le ressentiment exprimé très souvent par nos visiteurs à la vue de nos tubes dont les planches qui les relient méritent maintenant d'être vérifiées - "Festina lente in tempore opportuno"... c'est la devise qui sied à nos Arènes.

H.C.

MANIFESTATIONS - VISITE

Le deuxième centenaire de la disparition tragique de Monseigneur DU LAU, dernier archevêque d'Arles, sera célébré pendant le premier week-end d'octobre ; une plaque officielle sera apposée à cette occasion à la demande des AVA dans la rue qui porte son nom ; exposition, conférences à la Médiathèque, cérémonies et musiques d'église animeront cet anniversaire.

Une visite commentée des Alyscamps et de l'église Saint-Honorat est programmée pour le mois d'octobre, elle sera précisée sur notre répondeur téléphonique.

Le Xe corso des Prémices du Riz, aura lieu les 19 et 20 septembre 1992. Il promet d'être exceptionnel de par le nombre et la qualité des chars présentés. Les AVA présideront le jury dont la tâche sera encore plus délicate cette année.

H.C.

SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEIL ARLES

Pour la protection de son patrimoine historique et esthétique
Fondée en 1903 — Reconstituée en 1971

PRESIDENTS D'HONNEUR:

† FRÉDÉRIC MISTRAL
PIERRE FASSIN
† ÉMILE FASSIN
ANDRÉ VAILHEN-REMACLE

ANCIENS PRESIDENTS:

AUGUSTE LIEUTAUD 1903 - 1923
JEAN LANDRIOT 1971 - 1974
RENÉ VENTURE 1974 - 1987
THÉRESE GUIRAUD 1987 - 1990

COMITÉ DE PARRAINAGE

HENRI AUBANEL — YVAN AUDOUARD — ELISABETH BARBIER —
BAYLE — † GASTON BONHEUR — MARCEL BONNET — † HENRI BOSCO .
JACQUES DE BOURBON-BUSSET — HEDWIGE BOUTIERE — † MARCEL
CARRIERES — ANDRÉ CASTELOT — † Duc DE CASTRIES — JEANPIERRE
CHABROL — † ANDRÉ CHAMSON — EDMONDE CHARLES-ROUX — YVAN
CHRIST — JEAN-PAUL CLEBERT — † AUGÉ CLUCHIER — JEAN
DESCHAMPS — PIERRE DOUTRELEAU — MICHEL DROIT — MAURICE
DRUON — GEORGES DUBY — † LAWRENCE DURREL — † PIERRE
EMMANUEL — HENRI-PAUL EYDOUX — Louis FERAUD — IRENE
FOUASSIER — CHARLES GALTIER — RENÉ JOUVEAU — HALLDOR
LAXNESS — Louis LEPRINCE-RINGUET — Duc DE LEVIS-MIREPOIX
- JEAN-MARIE MAGNAN — † MARIE MAURON — † JEAN MISTLER -
MAURICE PEZET — CHARLES ROSTAING — ODYLE RIO — ROBERT
SABATIER — PIERRE SEGHERS — CONSTANT VAUTRAVERS.

BUREAU:

PRÉSIDENT: HENRI CERESOLA

VICE-PRÉSIDENT: RÉMI VENTURE, JEAN TERRUS

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE: MARCELLE FERRARI

TRÉSORIER: ROBERT LAUGIER

TRÉSORIER ADJOINT: PAUL RIBES

ARCHIVISTE: RÉGIS MARCHAL

SUPPLÉMENT AU BULLETIN: GENEVIEVE PINET, PIERRE NERI

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M.-TH. CORDERO, P. MAXENCE, J. CASTANET, M. AUDEMA,
D. RAINAUD, J. SERVONAT, A. BASTIE



Dépôt légal 2^e trimestre 1992 — Imp. l'Homme de Bronze — Arles
Directeur de la publication : H. CÉRÉSOLA
Commission paritaire : N° 52953